



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2000
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session**
Point 67 b) de l'ordre du jour
**Maintien de la sécurité internationale : stabilité
et développement de l'Europe du Sud-Est**

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 21 septembre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Croatie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Zagreb, adoptée par le Sommet parlementaire des pays parties au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui s'est tenu du 11 au 13 septembre à Zagreb (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 67 b) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de la République de Croatie
(Signé) Ivan Šimonović

Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Croatie

Déclaration de Zagreb

1. Nous, les participants au présent Sommet, nous félicitons de l'organisation, par le Parlement national croate – Hrvatski drzavni sabor – de la conférence des présidents de parlement de toutes les parties au Pacte de stabilité, à un moment où d'importants changements démocratiques se produisent en Croatie. Cette évolution devrait être renforcée par de nouvelles mesures concrètes prises dans le cadre du Pacte de stabilité.

2. Un an après la Déclaration adoptée au Sommet de Sarajevo par les chefs d'État et de gouvernement, nous sommes quant à nous déterminés à continuer d'apporter notre appui au processus du Pacte de stabilité. Nous nous engageons à développer la coopération entre parlements et à oeuvrer en coopération avec les pouvoirs exécutifs, les institutions de la société civile et le grand public de nos pays pour promouvoir l'application du Pacte afin de réaliser la stabilité à long terme sur le continent européen.

3. Dans toute démocratie, les parlementaires exercent une influence décisive sur l'ensemble du processus démocratique. Nous constatons que le présent Sommet se tient à un moment où, au niveau parlementaire, se déploient de nombreux efforts dans le monde, notamment dans le cadre de l'Assemblée du millénaire de l'ONU. En outre, d'autres importantes tribunes parlementaires, comme le Parlement européen, les Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union de l'Europe occidentale (UEO), aspirent toutes à relever les principaux défis qui se posent à notre communauté mondiale. La sécurité et la prospérité de cette communauté mondiale dépendent de la sécurité et de la prospérité des différents pays et régions. Il est impératif de résoudre les problèmes de cette partie du continent européen dont les populations ont connu au cours des 10 dernières années des souffrances qui devraient être inacceptables dans le monde contemporain.

4. Nous faisons nôtre l'objectif des pays de l'Europe du Sud-Est qui souhaitent s'intégrer pleinement aux structures européennes et euro-atlantiques, et nous sommes convaincus que le Pacte de stabilité et la poursuite de ses objectifs dans ce cadre régional contribueront pour beaucoup au processus d'établissement d'une Europe unie, composée de démocraties vivant dans la sécurité et économiquement prospères, objectif ultime du Pacte de stabilité.

5. Nous affirmons par conséquent l'importance des dispositions de l'article 8 du Document de Cologne, qui établit clairement les paramètres de l'intégration des pays de l'Europe du Sud-Est dans l'Union européenne sur une base individuelle, et de l'engagement pris par ces pays de poursuivre leurs réformes démocratiques et économiques, ainsi que la coopération bilatérale et régionale entre eux. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès réalisés par les pays de la région qui ont su développer les relations institutionnelles avec l'Union européenne, et attendons avec intérêt la conclusion, à une date rapprochée, des Accords de stabilisation et d'association. La décision prise par le Conseil européen à Santa Maria da Feira, selon laquelle les pays participant au processus de stabilisation et d'association sont

reconnus comme candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne, est particulièrement importante.

6. Nous encourageons les pays de la région à utiliser et à réaliser pleinement le potentiel du processus du Pacte de stabilité à mesure qu'ils progressent vers l'intégration européenne. Nous demandons en outre aux parties au Pacte de stabilité, en particulier en Europe du Sud-Est, d'établir un réel partenariat avec les autres participants et les facilitateurs et observateurs du Pacte.

7. Nous prenons note des grands espoirs que placent les peuples et les gouvernements de la région dans l'application du Pacte de stabilité, en particulier dans des domaines importants comme le développement de l'infrastructure des transports, des communications, de la fourniture d'énergie et des voies d'eau, en particulier le Danube, ainsi que dans l'instauration d'un climat favorable aux investissements étrangers et d'une plus grande libéralisation du commerce régional. Ce sont là des éléments essentiels au développement économique des pays concernés et de l'Europe du Sud-Est dans son ensemble. Nous soulignons que tout effort dans le domaine économique serait incomplet s'il ne s'accompagne pas de progrès similaires dans la construction d'une société fondée sur les valeurs démocratiques, l'état de droit, le respect des droits fondamentaux, y compris ceux des membres des minorités nationales, la diversité culturelle et la tolérance. Pour établir un climat de tolérance et de compréhension mutuelle, l'éducation et la coopération culturelle sont de puissants instruments. Les parlements compétents sont encouragés à s'engager à favoriser le dialogue avec et entre les écoles et universités de leurs pays aux fins de promouvoir des projets éducatifs en histoire et dans des disciplines connexes, et aussi par un usage approprié des ressources informatiques. Nous relevons que le Pacte de stabilité est un instrument qui fonctionne dans les deux sens, et nous encourageons les gouvernements à intensifier leurs efforts de réforme pour renforcer les démocraties ouvertes, les économies de marché viables et la stabilité sociale dans la région.

8. Nous soulignons l'importance du programme régional de retour des réfugiés comme condition préalable indispensable à la stabilité à long terme. Pour cela, il faudra à la fois volonté politique et engagement financier de la part de toutes les parties concernées si l'on veut que ce processus régional aboutisse.

9. Il est essentiel d'appliquer les projets « à démarrage rapide » au moment voulu, comme il en a été convenu lors de la Conférence régionale de financement pour l'Europe du Sud-Est qui s'est tenue à Bruxelles les 29 et 30 mars 2000. Cette application ferait beaucoup pour renforcer l'ensemble du processus, qui a jusqu'ici reçu un appui politique international important.

10. Nous encourageons les institutions parlementaires à s'intéresser activement au Pacte de stabilité et à la réalisation de ses objectifs, et à l'appuyer et à y participer. Les travaux des parlements nationaux, du Parlement européen, des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'OTAN, de l'UEO et le volet parlementaire de l'Initiative de l'Europe centrale et de la Coopération économique de la mer Noire oeuvrent activement à promouvoir les objectifs du Pacte de stabilité. Nous nous félicitons à cet égard des activités du Processus de coopération pour l'Europe du Sud-Est, qui est devenu une importante initiative de coopération des pays de la région qui y participent, et qui a le potentiel de promouvoir des relations de bon voisinage, de coopération, de paix et de stabilité en Europe du Sud-Est.

11. La situation en République fédérale de Yougoslavie continue d'être gravement préoccupante, en particulier pour les pays voisins, mais aussi pour la communauté internationale. Nous confirmons la validité des dispositions du Document de Cologne concernant la participation de la République fédérale de Yougoslavie au Pacte de stabilité, telles qu'elles figurent au paragraphe 11. Une République fédérale de Yougoslavie démocratique sera chaleureusement accueillie au sein du processus du Pacte. Nous exprimons donc notre ferme appui à toutes les forces démocratiques en République fédérale de Yougoslavie. En particulier, nous appuyons la participation des forces démocratiques aux activités du Pacte de stabilité, notamment au Processus de Szeged. Dans ce contexte, nous appuyons le gouvernement démocratiquement élu du Monténégro dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la démocratie, la paix et la stabilité dans la région. Nous réaffirmons notre attachement à l'application intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU et exhortons toutes les parties au Kosovo à s'abstenir d'utiliser la violence et d'aider à bâtir une société démocratique et multiethnique où les droits de l'homme, y compris ceux des membres des minorités ethniques, sont respectés.

12. Nous prenons note de l'important travail mené jusqu'ici pour encourager la coopération parlementaire dans le contexte du Pacte de stabilité. Nous prenons acte également de la Déclaration finale que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adoptée à la Conférence sur les contributions des parlements à la mise en oeuvre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (Sofia, 26 novembre 1999). La « Charte sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est », adoptée en février dernier par les chefs d'État et de gouvernement des pays du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, représente une contribution majeure au renforcement de la coopération et de la stabilité dans la région. Le Plan d'action, établi par l'Institut international de la démocratie, tel qu'il a été adopté par les Présidents des commissions des affaires étrangères des différents parlements à Ohrid en avril 1999, est un important mécanisme permettant de donner aux membres et aux fonctionnaires des parlements des informations, des connaissances et des compétences dans des domaines intéressant leur travail et de promouvoir la coopération multilatérale entre les parlements, en particulier entre les femmes et les jeunes membres des parlements.

13. Il importe également que les réunions multilatérales entre parlementaires intéressés se tiennent à intervalles réguliers, aux fins de l'échange de données d'expérience pour ce qui est d'établir et d'appliquer les priorités dans la région. Le Parlement européen et les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne doivent continuer de tenir des débats sur la mise en oeuvre du Pacte de stabilité afin d'assurer l'affectation en temps voulu et l'utilisation appropriée des ressources financières mises à la disposition des pays d'Europe du Sud-Est. Les parlements des pays de cette région devraient envisager de créer les sous-commissions parlementaires voulues pour appliquer le Pacte de stabilité. Afin de rendre ce dernier plus efficace, les parlements devraient fournir tous les outils nécessaires pour simplifier la législation et lutter contre la corruption, la criminalité organisée et le terrorisme international.

14. Les parlements sont invités à contribuer à définir les critères pour déterminer les priorités, encourager la coordination interinstitutionnelle et suivre les progrès des projets non seulement en s'acquittant d'une effective fonction de contrôle mais aussi en donnant des conseils à leurs organes exécutifs respectifs.

15. Nous, les parlementaires, appuyons les gouvernements de nos pays dans la réalisation des objectifs du Pacte de stabilité. Seules des politiques fondées sur une vue claire de l'avenir peuvent amener la prospérité démocratique en Europe du Sud-Est et au-delà. À l'aube du troisième millénaire, nous joignons nos voix pour promouvoir un leadership qui fera du concept d'une Europe plus grande, libre et unie de l'Atlantique à l'Oural une réalité pour tous les Européens.

Additif à la Déclaration

Les délégations parlementaires danoise, finlandaise, norvégienne et suédoise confirment leur appui au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et se déclarent prêtes à participer sans réserve aux activités qui mèneront à sa mise en oeuvre. Du fait de la pratique constitutionnelle et institutionnelle de leurs pays, ces délégations ne sont pas considérées comme parties à la Déclaration de Zagreb telle qu'elle a été adoptée par le Sommet parlementaire.
